Votez FO, c'est permettre à vos représentants de continuer à vous défendre et ne pas laisser l'administration, seule, décider de votre sort dans ce contexte de perpétuelle réorganisation et de perte de droits.

Votez FO c'est voter POUR une organisation :

- qui occupe TOUS les sièges, de la première à la dernière minute des instances
- qui est assise sur un réseau de militants locaux à mon écoute
- qui m'informe via des supports diversifiés
- qui défend mes perspectives de promotion et de mobilité auprès de la direction
- qui revendique, qui négocie, qui organise le rapport de force quand c'est nécessaire
- qui porte sa voix et celle des agents, pas celle de l'administration
- qui signe des accords uniquement s'ils sont favorables, pas juste pour les signer !

CSA SNIA

Sylvie CALVO (ASAAC - SNIA-SE)
Didier DEPUYDT (ITPE - INFRA)
François FOURNET (TSDD - BAT)
Pascal BUREAU (OPA - SNIA Nord)
Elisabeth STANOJEVIC (AAAC - Communication)
Malvina CAUBERE (ITPE - SNIA Nord)
Guy AUTUORO (TSDD - BAT)
Julien CARCEL (OPA - INFRA)
Lahoucine BELKJER (OE - SNIA Nord)

Robert BARRA (TSDD - PEA)
Laurent CARNINO (TSDD - SNIA-OI)
Florent CASINELLI (ITPE - PEA)
Franck TURBAN (TSDD - SNIA Nord)
Pauline PALMIERI (TSDD - INFRA)
Gaëlle ROLLAND (ASAAC - SNIA-O)
Julien COIGNAC (TSDD - PEA)
Jean-Laurent PUJOL (TSDD - SNIA-CE)
Olivia ROBIN (ITPE - PEA)

Du 1er au 8 décembre 2022, choisissez des représentants, pour être plus FOrts Ensemble !

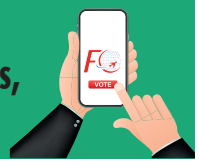

Imprimé en France - PAYARD - RCS Evry B390 987 808 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Freepik - Tous droits réservés - Création et mise en page : www.doubles-clics.fr

SNICAC · SNNA · SNPACM

CSA SNIA

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1er au 8 Décembre 2022

JE VOTE

SNICAC · SNNA · SNPACM

Le Comité Social d'Administration (CSA) du SNIA

Le CSA remplace le CT et le CHSCT

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentants au CSA du SNIA.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a modifié les instances de dialogue social en remplaçant à partir du 1er janvier 2023, le CT (comité technique) par le CSA et en supprimant le CHSCT (comité hygiène, sécurité, conditions de travail). Il pourra toutefois être adossée au CSA une formation spécialisée compétente en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Le CSA du SNIA sera composé de 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants.

Il sera compétent pour le fonctionnement et l'organisation du service, les orientations stratégiques sur la politique de ressources humaines, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, l'égalité professionnelle, la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents.

FO, des élus qui défendent votre carrière, votre mobilité, vos missions

Depuis plusieurs années, l'administration ne cesse de se réformer pour supprimer toujours davantage de droits aux agents, ralentir leur carrière, freiner leur mobilité, précariser les emplois, supprimer les services. Dans ce contexte difficile, **Force Ouvrière** a toujours poursuivi son objectif de défendre les agents, les missions et les services.

Au comité technique du SNIA, **Force Ouvrière** a revendiqué et a défendu :
- Le respect du statut et des textes règlementaires,
- La mise en place du télétravail dans le cadre défini par le ministère et la DGAC,
- L'expérimentation de la semaine de 4 jours,
- L'amélioration du Règlement Intérieur et non la perte de droits pour les agents,
- L'obtention de garanties pour les agents dans le cadre de la mutualisation des fonctions support,
- La mobilité choisie et non subie,
- L'arrêt des suppressions d'effectifs,
- La transparence et l'égalité de traitement dans le cadre des promotions et de la mise en place du RIFSEEP,
- Des missions qui correspondent aux organigrammes.

Toujours aussi pugnaces et convaincus, les représentants Force Ouvrière que vous élirez défendront les agents, le SNIA et le service public.

Plus que jamais, le SNIA a besoin de Force Ouvrière pour :

DEFENDRE les statuts particuliers et règlements de tous les personnels administratifs, techniques, ouvriers et contractuels.
RESISTER aux réformes en cours et annoncées.
GARANTIR des conditions de travail décentes et la prise en compte de l'humain pour que cesse la multiplication des risques psycho-sociaux.

Le CHSCT ne fonctionnait pas comme il devait fonctionner. L'administration a fait la sourde oreille et a ignoré le mal être grandissant des agents. Dans ce contexte, **Force Ouvrière**
- **a alerté** en permanence l'administration sur le vécu des agents pour tenter d'apporter une solution à leurs difficultés,
- **a veillé** à ce que les mesures de prévention soient mises en place,
- **a obligé** l'administration du SNIA, frileuse au télétravail, à respecter les consignes ministérielles,
- **a exigé** le respect des textes réglementaires.

Pour les 4 années à venir, des élus FO au CSA pour revendiquer :

- L'arrêt des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs
- La reconnaissance par la DGAC du SNIA et de tous ses agents : administratifs, techniques, ouvriers et contractuels
- La pérennité des missions du SNIA et du service dans ce contexte agité
- Des mobilités choisies et non subies
- L'extension de la possibilité de télétravail à 3 jours par semaine et la garantie de la prise en charge par l'employeur des frais induits (y compris en matière d'ergonomie)
- L'arrêt des suppressions de postes au SNIA et le recrutement sur tous les postes vacants
- Un RIFSEEP favorable aux agents
- La transparence dans les propositions de promotion et la mise en place du RIFSEEP
- Le respect de la règlementation notamment dans la modification du règlement intérieur sur la prise en compte des déplacements
- Le paiement aux agents de leur dû dans des délais acceptables
- La possibilité d'organiser le temps de travail sur 4 jours à temps plein
- La facilitation des détachements des corps techniques dans un corps DGAC
- L'obtention d'un régime indemnitaire équivalent entre corps techniques MTECT et DGAC
- La défense des agents contractuels
- Un dialogue social constructif et de qualité
- Le respect des instances statutaires pour veiller à la transparence des décisions
- La revalorisation des régimes indemnitaires et des taux de promotion
- La mise en place du document unique
- L'établissement de bilans et plans d'actions en matière d'HSCT